



**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES  
RELATIVE AUX COÛTS DES EXONERATIONS  
ACCORDEES A FIN DECEMBRE 2020**

## INTRODUCTION

La présente Communication vise à rendre compte au Gouvernement de la situation des dépenses fiscales à fin décembre 2020. Elle s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans la gestion budgétaire, conformément aux dispositions de la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 17 mars 2009, portant Code de Transparence au sein de l'UEMOA.

A titre de rappel, les dépenses fiscales sont des exonérations fiscales et douanières accordées à des opérateurs économiques, dans le cadre de l'exécution de projets définis ou de la réalisation d'opérations spécifiques. Elles se traduisent notamment par une renonciation à des recettes par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

L'objet de la présente Communication est de faire connaître le niveau des coûts financiers des exonérations fiscales et douanières supportées à fin décembre 2020, en vue de prendre les dispositions idoines, dans la perspective de leur rationalisation.

### I- Situation générale des exonérations

Les exonérations relèvent essentiellement du domaine de la loi et découlent de divers textes, notamment :

- le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code des Investissements ;
- les Codes sectoriels (Minier et Pétrolier) ;
- les accords de siège, les conventions, traités et accords internationaux ;
- les accords de financement ;
- les conventions particulières dans lesquelles l'Etat est partie prenante ;
- la loi relative à la Zone Franche Biotechnologique et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) ;
- la loi relative au régime d'entreprise franche de transformation de produits halieutiques (EFTPH) ;
- divers autres textes contenus dans les annexes fiscales aux lois de finances.

A fin décembre 2020, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à **376,1 milliards de FCFA** contre **381,7 milliards de FCFA** à fin décembre 2019, soit une baisse de **5,6 milliards de FCFA** (-1,5%). Ce repli sur la période résulte d'une réduction du montant des exonérations au cordon douanier à fin décembre 2020, qui se situent à 203,2 milliards de FCFA (-14,9%) contre 238,9 milliards de FCFA à fin décembre 2019. Cette situation est consécutive au ralentissement du commerce international, dans un environnement marqué par la pandémie liée au Coronavirus (COVID 19).

**Les exonérations globales de 376,1 milliards de FCFA** se déclinent suivant les dérogations accordées au titre de la fiscalité intérieure à hauteur de **172,9 milliards de FCFA** (46%) et de la fiscalité de porte pour un montant de **203,2 milliards de FCFA** (54%).

Elles représentent 8,8% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière à fin décembre 2020, alors qu'elles se situaient à 9,2% à fin décembre 2019.

## II- Structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes

La structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes à fin décembre 2020 se présente comme suit :

- **254,2 milliards de FCFA** au titre de la TVA (67,6%) contre 246,3 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une hausse de 7,9 milliards de FCFA (+3,2%), du fait principalement des exonérations accordées à des entreprises minières en phase d'exploration (+43 milliards de FCFA) ;
- **50,1 milliards de FCFA** au titre des droits de douane (13,3%) contre 61,9 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit un repli de 11,8 milliards de FCFA (-19,1%), en lien avec la baisse des exonérations accordées aux bénéficiaires du Code pétrolier (-4,7 milliards de FCFA), des conventions avec l'Etat (-3,4 milliards de FCFA), des conventions, traités et accords internationaux (-3,3 milliards de FCFA) et du Code des Investissements (-2,2 milliards de FCFA) ;
- **22,8 milliards de FCFA** au titre de l'impôt sur les bénéfices (6,1%) contre 35,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une baisse de 12,7 milliards de FCFA (-35,7%), imputable aux conventions signées avec l'Etat (-8,3 milliards de FCFA) ;
- **21,6 milliards de FCFA** au titre des taxes sur les produits pétroliers (5,7%) contre 11,0 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit un rebond de 10,6 milliards de FCFA (+96,3%). Cette hausse provient majoritairement des conventions signées avec l'Etat (+7,7 milliards de FCFA) et des exonérations en lien avec le Code minier (+3,3 milliards de FCFA) ;
- **6,6 milliards de FCFA** au titre de la contribution des patentes (1,8%) contre 9,3 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une baisse de 2,7 milliards de FCFA (-28,7%) ;
- **20,8 milliards de FCFA** d'exonérations pour les autres natures d'impôts, droits et taxes (5,5%) contre 17,7 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une hausse de 3,1 milliards de FCFA (+17,5%).

## III- Structure des exonérations par source légale

A fin décembre 2020, les dépenses fiscales les plus importantes proviennent des dérogations accordées au titre :

- des conventions particulières avec l'Etat, pour un montant de **149,6 milliards de FCFA** (39,8%). Ces exonérations sont principalement accordées dans le cadre de la réalisation de projets de développement d'infrastructures, notamment routières, de mise en place du guichet unique du commerce extérieur et de réhabilitation du réseau électrique de la Côte d'Ivoire ;
- du Code Général des Impôts pour un montant d'exonérations de **109,2 milliards de FCFA** (29,0%), essentiellement en matière de TVA et d'impôts sur les bénéfices, en lien avec l'exécution de projets publics ;
- des Codes sectoriels (pétrolier et minier) pour un montant de **51,6 milliards de FCFA** (13,7%), découlant principalement des conventions signées avec les entreprises de ce secteur ;
- du Code des Investissements pour **26,4 milliards de FCFA** (7,0%), principalement en matière de TVA et d'impôt sur les bénéfices ;
- des conventions, traités et accords internationaux pour un montant de **22,2 milliards de FCFA** (5,9%) ;
- des mesures issues des autres lois et dispositions diverses pour un montant de **10,5 milliards de FCFA** (2,8%) ;
- des mesures en faveur de l'habitat, des logements économiques et sociaux pour un montant d'exonérations de **5,9 milliards de FCFA** (1,6%) ;
- des mesures relatives aux régimes francs pour un montant de **0,7 milliard de FCFA** (0,2%).

#### **IV- Structure des exonérations par secteur d'activités**

La structure des exonérations par secteur d'activités à fin décembre 2020 se présente comme suit :

- Industrie : **141,1 milliards de FCFA** (37,5%) ;
- Services : **96,4 milliards de FCFA** (25,6%) ;
- Administration : **56,3 milliards de FCFA** (15,0%) ;
- BTP : **49,7 milliards de FCFA** (13,2%) ;
- Commerce : **27,5 milliards de FCFA** (7,3%) ;
- Autres secteurs (artisanat, agriculture et agro-industrie) : **5,1 milliards de FCFA** (1,4%).

#### **CONCLUSION :**

Les exonérations fiscales et douanières se chiffrent globalement à 376,1 milliards de FCFA à fin décembre 2020. Elles affichent une baisse 5,6 milliards de FCFA, soit -1,5% par rapport au niveau enregistré en 2019.

Le montant des exonérations accordées au cours de l'année 2020 au titre de la fiscalité de porte représente 54% des dépenses fiscales contre 46% pour celles liées à la fiscalité intérieure. Les dépenses fiscales restent particulièrement importantes en matière de TVA, de droits de douane et d'impôt sur les bénéfices.

Les secteurs d'activités ayant majoritairement bénéficié des exonérations demeurent principalement l'industrie et les services.

Par ailleurs, la classification des coûts par source légale, indique que les exonérations issues des conventions particulières avec l'Etat, du Code Général des Impôts et des codes sectoriels minier et pétrolier restent les plus onéreuses.

Telle est l'économie de la présente Communication relative aux coûts des exonérations fiscales et douanières accordées au titre de l'année 2020, soumise à l'approbation du Conseil des Ministres.

**Le Ministre du Budget  
et du Portefeuille de l'Etat**

**Moussa SANOGO**